BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1027

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

507 921 401 RCS Saint Etienne.
MAUSOLEO.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 101000.00 EUR.
Adresse : 24, Rue Jean-Vincent, 42410 Vérin.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE MAUSOLEO Société à responsabilité limitée au capital de 101 000 euros Siège social : 24 Rue Jean Vincent 42410 VERIN 507 921 401 RCS SAINT ETIENE ET CENTRE DE CONTROLE VIENNOIS "C. C. V." Société à responsabilité limitée au capital de 12 352 euros Siège social : 76 Avenue du Général Leclerc 38200 VIENNE 422 282 152 RCS VIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIENNE (Isère) du 28 Février 2023, La société MAUSOLEO, société à responsabilité limitée au capital de 101 000 euros, dont le siège social 24, Rue Jean Vincent , 42410 VERIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE (Loire) sous le numéro 507 921 401, et la société CENTRE DE CONTROLE VIENNOIS, Société à responsabilité limitée au capital de 12 352 euros, dont le siège social est 76, Avenue du Général Leclerc, 38200 VIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VIENNE (Isère) sous le numéro 422 282 152, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MAUSOLEO par la société CENTRE DE CONTROLE VIENNOIS. La société MAUSOLEO ferait apport à la société CENTRE DE CONTROLE VIENNOIS de la totalité de son actif, soit 346 613,20 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 5 152,39 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 341 460,81 euros. En rémunération de cet apport net, 864 parts sociales nouvelles de 16 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société CENTRE DE CONTROLE VIENNOIS à titre d'augmentation de son capital social de 13 824 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 327 636,81 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par décision de l'associée unique pour CENTRE DE CONTROLE VIENNOIS et par décision de l'assemblée générale pour MAUSOLEO. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Juillet 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MAUSOLEO depuis le 1er Juillet 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CENTRE DE CONTROLE VIENNOIS. La société MAUSOLEO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société

absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE pour la société MAUSOLEO en date du 23 Mars 2023, - au greffe du Tribunal de commerce de VIENNE pour la société CENTRE DE CONTROLE VIENNOIS "C.C.V." en date du 23 Mars 2023. Pour avis..

